



## TRADUCTION

**Service des voies d'eau et de la navigation Moselle-Sarre-Lahn**  
**Site de Coblenz**  
*(Wasserstraßen- und Schifffahrtsamt Mosel-Saar-Lahn*  
*Standort Koblenz)*



Coblenz, le 22 novembre 2022

N° 73/2022 KO – Mosel

### **Avis à la batellerie**

Les services des voies d'eau et de la navigation Moselle-Sarre-Lahn, sites de Coblenz et de Trèves informent que le service hivernal ne peut pas être assuré de manière globale, mais doit être effectué de manière restreinte sur les routes, les chemins, les murs des berges, les passerelles et les escaliers menant à la digue et aux murs de quai sur les écluses, les aires de stationnement et les ports appartenant au Bund allemand.

Une vigilance particulière doit être respectée dans les secteurs cités du 22 novembre 2022 au 31 mars 2023.

De plus, nous attirons l'attention sur l'article 6.28, chiffre 7, lettre d) du RPNM, qui interdit aux bâtiments de mettre de l'eau sur les terre-pleins.

Les bâtiments à vide qui entrent dans les sas d'écluses en provenance de l'aval doivent utiliser leur boteur actif de telle manière à éviter de mettre de l'eau sur les terre-pleins.

D'éventuelles modifications ne seront communiquées que par le service d'information électronique des voies navigables (ELWIS).

### **Sources :**

- Service des voies d'eau et de la navigation Moselle-Sarre-Lahn, site de Coblenz (Wasserstraßen- und Schifffahrtsamt Mosel-Saar-Lahn, Standort Koblenz) n° 73/2022 KO - Mosel
- RIS Nachricht 2703/2022